

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 juin 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à la finalisation du catalogage rétrospectif des collections des bibliothèques scientifiques de la Ville de Genève.

Rapport de M^{me} Christiane Olivier.

Lors de sa séance plénière du 16 septembre 2008, le Conseil municipal a renvoyé la proposition PR-629 auprès de la commission des arts et de la culture. Cette dernière s'est réunie pour traiter cet objet les 30 octobre et 18 novembre 2008 sous la présidence de Mme Anne-Carron Cescato. Les notes de séance ont prises par Mme Marianne Cherbulliez, que nous remercions.

Rappel de la proposition

La PR-629, qui fait suite à trois précédentes propositions pour la BGE (en 1995, PR-403 de 2'000'000 de francs, en 2002, PR-149 de 521'979 francs, en 2005, PR-397 de 1'000'000 de francs) et une en 2004 pour la BAA et les CBJ de 400 000 francs, consiste à finaliser le catalogage rétrospectif des collections (mise sur une base de données informatisées des fiches et autres documents papier de la BGE).

Trois options sont présentées dans cette proposition:

- Option 1 – Rétroconversion des collections d'imprimés, hors opuscules, devisée à 4'800'000 francs
- Option 2 – Rétroconversion complète des imprimés, y compris les opuscules, devisée à 6'200'000 francs
- Option 3 – Rétroconversion complète de l'ensemble des collections, y compris les manuscrits, cartes et affiches devisée à 10'000'000 francs.

Préambule

Au printemps 2008, M. Boris Drahusak, co-directeur du département de la culture accompagné de M. Jean-Charles Giroud, alors chef de projet et futur directeur de la BGE, sont venus présenter à la commission un document intitulé « Transition - BGE ».

Pour la première fois un état des lieux, une photographie approfondie du fonctionnement de la BGE a été réalisé. Cette opération qui consistait à mettre à plat tout le positionnement institutionnel de la BGE, à définir le périmètre patrimonial et les pôles d'excellence ainsi qu'une politique d'acquisition et de conservation du patrimoine, a pu être menée à bien grâce à l'engagement et la collaboration de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la BGE. Plusieurs groupes de travail ont été formés. Ce processus de 18 mois a débouché sur un rapport de synthèse très circonstancié.

Au-delà d'un simple constat, et en prévision des futurs enjeux à concrétiser, un plan directeur définissant les axes stratégiques a été élaboré.

Ce plan directeur répertorie cinq grands groupes, à savoir, structure, culture, publics, conservation et mise en valeur. Chacun de ces groupes a relevé les actions à entreprendre ainsi que leur niveau de priorité.

C'est ainsi que l'on cite par ex. la confection d'un nouvel organigramme, la constitution du département de la conservation, la collaboration avec les partenaires, l'analyse des publics et l'adéquation des prestations, un plan d'entretien des collections, la formation de l'ensemble des collaborateurs de la BGE, la création d'un secteur « animation culturelle », l'amélioration de l'accueil du public, la répartition des espaces de stockage etc etc.

De même, la création de pôles d'excellence constitue un des domaines caractéristiques de la BGE. Ils regroupent la Réforme et les Lumières et la bibliothèque possède des fonds exceptionnels. Ces pôles d'excellence nécessitent une coordination et un réseau développé pour offrir une complémentarité avec les autres bibliothèques. De ce fait un désherbage important peut être réalisé. Nul besoin en effet de conserver des documents identiques.

Ce rapport de synthèse définit 40 enjeux, dont 24 sont de première priorité. Et parmi ceux-ci, le dossier de la rétroconversion constitue un point capital, puisque le catalogue informatique ne représente qu'une partie des bases de données qui donnent accès aux livres.

Certains catalogues sont encore sur support papier ce qui amène à ce que les collections, donc le patrimoine, sont de plus en plus oubliés.

Séance du 30 octobre 2008

Audition de M. Boris Drahusak, codirecteur du département de la culture, de M. Jean-Charles Giroud, directeur de la BGE, et de Mme Fabienne Burgy, bibliothécaire responsable de la rétroconversion

M. Boris Drahusak fait un bref rappel du projet Transition-BGE présenté à la commission au printemps passé et rappelle que la rétroconversion est l'un des 5 ou 6 enjeux fondamentaux. Il informe, concernant cette proposition, que le Département a jugé opportun de proposer trois niveaux de choix politiques, par rapport aux enjeux, la première option correspondant à la base minimale, et la troisième représentant la solution idéale, permettant la finalisation de tous les travaux.

A ce stade de la présentation, M. Drahusak tient à signaler un léger problème concernant les montants stipulés dans les propositions, à savoir que les montants globaux sont inférieurs de 400'000 francs à ceux demandés. Il explique que sur le dernier crédit voté par le Conseil municipal de 1 mio, restait un solde non utilisé de 400'000 francs. Or en finalisant le document, ces 400 000 francs ont été enlevés deux fois du montant total. En effet, on note que le tableau, en page 14 de l'exposé des motifs, mentionne la somme de 5.2 mios alors que la variante 1 de la proposition stipule le chiffre de 4.8 mios. Ainsi les 400'000 francs retirés dans le tableau, l'on par erreur, été à deux reprises. Les commissaires pourront donc décider de voter sur les montants tels que stipulés dans la proposition ou sur des montants modifiés en fonction de cette remarque.

M. Giroud signale d'emblée que ce projet est important pour la bibliothèque. Il explique que la rétroconversion consiste à passer des anciennes notices sur fiche manuscrites ou dactylographiées, sur la base de données du RERO, système auquel participent toutes les grandes bibliothèques romandes. Il rappelle qu'une première PR avait été présentée en 1995, pour un montant de 2 mios, et que d'autres PR ont ensuite suivi, qui ont permis la rétroconversion d'une partie des documents.

Toutefois, M. Giroud estime que la situation est aujourd'hui critique car si un peu plus de la moitié du catalogue sur fiche a été traité, il reste encore l'autre moitié. L'évolution des pratiques fait qu'aujourd'hui, malheureusement, tout ce qui ne figure pas sur le web n'existe pas pour les utilisateurs ; il en résulte que ce qui n'est pas répertorié n'est pratiquement pas utilisé et est dès lors moins bien entretenu.

Un des autres avantages de cette rétroconversion est qu'une fois le catalogue complètement informatisé, il est entièrement en ligne et chacun peut ainsi le consulter depuis son domicile.

Il tient à préciser que la moitié, qui n'est pas encore répertoriée informatiquement, concerne essentiellement les fonds anciens du 17ème au 19ème siècles, ce qui constitue une richesse incroyable. Un effort de conservation doit être fait sur ce patrimoine, et pour cela des instruments adaptés sont nécessaires.

Il évoque également le problème du renouvellement des collaboratrices et collaborateurs au sein des bibliothèques. Il constate que les jeunes bibliothécaires ne connaissent souvent pas le catalogue sur fiches et déplore que ce savoir se perde et ne soit pas transmis.

Il concède que la rétroconversion est une opération peu spectaculaire mais qu'elle est cependant fort importante, voire indispensable pour une institution telle que la BGE, qui est une institution

patrimoniale. Il rappelle brièvement les trois scénarii :

- En 1985, il a été décidé d'informatiser les catalogues. Le problème de la rétroconversion n'avait toutefois pas été identifié. Il en résulte que, 24 ans plus tard, l'opération n'est toujours pas terminée. Cette rétroconversion correspond au scénario 1, le moins cher ;
- Le deuxième scénario fait appel à une situation semblable au premier scénario, mais remonte à 130 ans. En effet, lorsque la bibliothèque a été transférée aux Bastions, il avait été décidé d'établir un catalogue imprimé. Environ 80 000 brochures, des ensembles de moins de 100 pages, avaient cependant été laissées de côté (uniquement dans un catalogue manuel) car leur intégration dans le catalogue imprimé supposait un coût trop élevé par rapport à l'importance qui était alors donnée à ces ouvrages. Ceux-ci ouvrages faisant actuellement partie du patrimoine, il estime que la génération présente doit rattraper cette lacune car les fonds mal ou pas répertoriés partent dans l'oubli;
- Enfin, le troisième scénario consiste à traiter également d'autres fonds, ne pas les laisser de côté. Ceux-ci sont constitués de manuscrits, cartes, affiches, etc., qui ne sont pas ou que partiellement informatisés. Il estime qu'il est de notre devoir de ne pas renvoyer ce travail aux générations futures.

Mme Burgy tient à compléter cet exposé et afin d'expliquer la situation dans laquelle on se trouve actuellement et indique rapidement ce qui a été entrepris jusqu'à ce jour. En 1995, un crédit de 2 millions avait été alloué, dans le but d'informatiser les documents récents. Un retour à l'année 1960 avait été pris comme date limite et, dès 2000, tous les ouvrages à partir de 1960 étaient répertoriés dans le fichier informatique. Cependant, elle tient à faire remarquer que par cette opération on a totalement occulté l'aspect patrimonial de la bibliothèque.

Par la suite, en décidant de traiter le 20^{ème} siècle dans sa totalité, les personnes en charge de ce travail se sont rendues compte que ce siècle n'était pas plus important que le 19^{ème} et les antérieurs, raison pour laquelle elles ont voulu faire un travail beaucoup plus vaste, mais n'en avaient pas les moyens. Le travail s'est ainsi concentré sur le fichier central, bien qu'il y ait nombre d'autres fichiers. Elle cite ici, comme exemple, celui de la Compagnie des Pasteurs, qui a fait don de ses fichiers et fonds à la bibliothèque et qui, par essence ne sont pas répertoriés.

Evoquant à nouveau le problème de la transmission du savoir, aux jeunes générations, il en résulte une non connaissance de bons nombres de fichiers, ce qui pourra être corrigé par la rétroconversion.

Suite à ces différents exposés, riches en informations, les commissaires soulèvent plusieurs questions.

(Ndlr. Pour une meilleure compréhension, les explications et réponses ont été regroupées ci-dessous, par genre de sujet.)

Personnel

Concernant l'option 1 ou 2, 6 personnes sont nécessaires à la BGE, et une personne pour chaque autre bibliothèque, soit un total de 12 personnes. L'option 3, nécessitera le double, à savoir 24 personnes. Les personnes à engager ne devront pas avoir toutes le même profil. Le travail nécessitera des bibliothécaires mais également des archivistes, pour les manuscrits, qui sont assez faciles à trouver parmi les personnes qui sortent de l'Université.

Les 24 personnes ne seront pas engagées en même temps, mais en fonction des priorités. Il faudra commencer par terminer le fichier général.

Concernant l'option 3, des profils différents étant requis, il serait possible soit de lancer le travail relatif aux manuscrits en même temps que les imprimés, soit de le réaliser ultérieurement.

Ce personnel sera engagé sur la base de contrats à durée déterminée de 3 ans. A ce sujet, M. Drahusak relève qu'en Ville de Genève, il y a des contrats de durée déterminée d'un an maximum ; des contrats d'employés réguliers pour des durées indéterminées, dont le montant annuel doit être inférieur à 19 600 F, sinon le collaborateur doit être affilié à la CAP; des contrats d'agents spécialisés, d'une durée de 3 ans, pour la réalisation de missions particulières. Il ajoute qu'il sera demandé au Conseil administratif de valider des contrats en adéquation avec ce qui aura été prévu.

Externalisation

La plus grande partie des travaux étant réalisée en interne, il sera nécessaire toutefois qu'une partie soit externalisée, pour autant que les fichiers soient complets, lisibles et pas trop complexes. Il s'agit principalement d'imprimés et d'opuscules compris dans l'option 1 et 2. Il y a quelques 450 000 ouvrages pour les imprimés de toutes les bibliothèques susceptibles d'être externalisés. Pour procéder à cette externalisation, il faut toutefois pouvoir envoyer les fiches transcrites dans RERO, fiches qui n'ont parfois jamais ou que partiellement été réalisées par les bibliothèques.

Les entreprises concernées exécutant de la saisie pure, il sera nécessaire d'effectuer des contrôles. Trois personnes à la BGE sont prévues pour effectuer la préparation, la réception et le contrôle de ce travail d'externalisation.

L'avantage essentiel de cette externalisation est la rapidité avec laquelle ce travail sera effectué, les entreprises concernées employant de nombreux collaborateurs. D'où un gain de temps important. Il est à noter qu'un appel d'offre sera lancé pour l'octroi de ce marché. Concernant ce point, il a été fait mention d'une entreprise située en Hongrie, et il est demandé si des démarches auprès de la société en question (Medea) ont été faites.

M. Drahusak indique que des contacts et des renseignements ont été pris auprès d'autres bibliothèques en Suisse, d'où le choix de s'adresser à Medea. Il ajoute que, le jour où il y aura une ouverture aux marchés publics, cela se fera dans le cahier d'adjudications et que le choix se portera sur le meilleur rapport qualité-prix.

Mme Burgy indique que la BGE connaît cette entreprise Medea par ouï-dire uniquement, par des informations obtenues par les bibliothèques de Lausanne et du Valais. La BGE s'est basée sur les prix de Lausanne mais elle ajoute que, depuis, les prix de Medea ont changé. Elle signale que d'autres entreprises réalisent également ce travail, mais qu'aucune n'existe en Suisse.

Délais

L'opération de rétroconversion constitue une étape qui devra être suivie par d'autres opérations (par ex. la numérisation). Il est donc important de fixer des délais. On estime, d'après la proposition, que la variante 2, comprenant bien entendu la 1, devra s'effectuer dans un délai de 3 ou 4 ans. La pression des délais est moins forte quant à l'option 3, l'opération pouvant s'étaler sur une période plus longue, soit 7 ou 8 ans.

Les prévisions de durée des travaux ont été calculées en fonction des capacités d'encadrement de chaque bibliothèque. Une partie du travail sera externalisée et le reste se réalisant à l'interne il va falloir un temps d'adaptation, de mise en route, puis une vitesse de croisière sera trouvée.

M. Drahusak indique que, selon l'option choisie, le Département s'engage à venir devant la Commission pour l'informer de l'avancement des travaux.

PFI

Question : La proposition n'est pas inscrite au 3^{ème} PFI. Sous quelle forme ce crédit figurera-t-il au 4^{ème} plan ?

Réponse : Les montants qui sont couverts sont ceux qui concernaient la Maison Tavel. Le projet Tavel ne sera lancé que lorsque le nouveau conservateur sera recruté, en 2011, pour avoir un vrai chef de projet, sur une durée assez longue. Les montants concernés ont ainsi été attribués à la BGE et seront augmentés en fonction de l'option choisie par le Conseil Municipal. D'autre part, la Maison Tavel sera probablement, dans 3 à 4 ans, ramenée comme projet prioritaire dans le PFI.

Options

Question : Pour quelle raison le Conseil administratif propose trois options et serait-il possible de voter le financement, au fur et à mesure ?

Réponse : Lorsque le Département présentait des demandes de crédits de 1 ou 2 millions, les commissaires les acceptaient mais demandaient combien de temps et d'argent seraient encore nécessaires. Vis-à-vis du souverain, soit des membres du Conseil municipal, il est plus judicieux de montrer la globalité de l'étendue du chantier, ce qui évite les surprises ultérieures. De plus il est de la responsabilité de ce Conseil municipal de décider politiquement de la dimension patrimoniale que l'on veut assumer.

Quant au financement par votes successifs, cela n'est pas souhaité, car il n'est pas recommandé d'avoir un chantier transversal qui dure autant d'années.

Vote échelonné

Question : Au cas où la version 2 était votée dans un premier temps, serait-il possible ultérieurement de voter la version 3 ? Quels coûts supplémentaires seraient à considérer ?

Les opérations sont-elles cloisonnées ? Le travail pourrait-il se faire successivement ou doit-il être entrepris de façon concomitante ?

Réponse : Il y aurait sûrement un surcoût lié aux mécanismes salariaux et aux opérations externes. M. Giroud informe cependant, que les options 1 et 2 ne concernent que les imprimés alors que l'option 3 intéresse d'autres documents et collections (manuscrits etc), raison pour laquelle les deux premières options n'ont pas d'influence sur la troisième, dont la réalisation peut être décidée ultérieurement.

Partenariats et/ou mécénats

Question : Serait-il possible d'obtenir d'éventuels partenariats ou mécénats ? Des contacts ont-ils été pris auprès de l'Etat ou l'Université ?

Réponse : M. Giroud cite le projet de rétroconversion des partitions de musique du 18^{ème} siècle. Une fondation s'est intéressée à ce projet et a versé quelque 20'000 francs pour la rétroconversion des 500 pièces. Dans un tel cas, un don a été fait, car il s'agit d'un sujet pointu pour lequel la fondation en question avait les mêmes intérêts que les bibliothèques concernées mais cela reste un cas unique.

M. Drahusak informe que parmi le public qui fréquente la BGE, 75% sont des étudiants; le financement ou partie de celui-ci devrait provenir de l'Université. Cependant l'option de conserver un statu quo a été choisie. Concernant le mécénat il indique que cela ne concerne pas spécifiquement la rétroconversion mais éventuellement l'opération suivante que sera la numérisation et que des recherches de fonds pourront être fructueuses dans ce cas.

Numérisation

Question : Peut-on articuler un chiffre quant à l'opération suivante qui devra être entreprise, à savoir la numérisation ?

Réponse : Il est trop tôt pour indiquer une somme car il faut d'abord avoir une vue d'ensemble sur la totalité de la documentation et savoir comment elle va être traitée. A titre d'exemple, il est signalé que, pour le Centre d'iconographie, il n'est pas question de numériser le million de photos qui s'y trouvent. Il conviendra donc de décider de ce qui doit être numérisé. Les spécialistes en la matière savent bien qu'une partie seulement des cartes seront numérisés et qu'il leur faudra procéder à des recherches sur place, dans certains cas

Question : Lorsque la BGE aura mis en place les infrastructures pour numériser, pourra-t-elle impliquer les fondations privées, qui possèdent aussi des bibliothèques, pour que ces dernières puissent, dans la foulée, numériser leurs propres collections ?

Réponse: M. Drahusak répond par l'affirmative, mais rappelle que la rétroconversion doit d'abord être terminée.

Conservation

Question : Les fichiers une fois informatisés seront-ils conservés sur format papier car il semblerait qu'elles contiennent plus d'informations et seront-ils toujours à la disposition du public ?

Réponse: Le catalogage ne consiste pas simplement à recopier les fiches qui sont souvent sommaires mais que lorsqu'elles sont mises sur RERO, elles sont complétées et ainsi plus détaillées. Pour ce travail, le principe a été qu'il n'y aurait jamais moins d'informations sur RERO que sur la fiche papier. Mme Burgy remarque qu'avec les fichiers papier, la seule référence était l'auteur. En revanche, avec la version informatisée, il y a moult autres moyens de faire des recherches. Elle donne l'exemple de la bibliothécaire de la faculté de théologie, qui a fait une liste de toutes les thèses de théologie réalisées à Genève. Elle a admis pendant un certain temps que toutes n'étaient pas répertoriées à la bibliothèque mais a ensuite constaté qu'elles l'étaient, mais toutes sous la lettre T, ce qui rendait une recherche par auteur forcément infructueuse!

Il est admis, qu'une fois le tout informatisé, la question de savoir ce qu'il advient des fiches papier va se poser car l'idée du catalogage informatisé est de gagner de la place. On peut supposer que les fiches papier ne soient pas détruites et ainsi toujours accessibles, mais pour un public ciblé et probablement avec un confort d'accès moindre. Il est à noter également que la forme actuelle va changer, que la salle dans laquelle se trouvent actuellement les fichiers va être réaménagée,

réaffectée pour le public, et qu'il va falloir trouver une solution d'accessibilité pour cette catégorie de chercheurs très pointus.

Question : Existe-t-il une copie sécurisée de tout le travail d'informatisation ? Ce dernier sera-t-il t-il répertorié ?

Réponse : Mme Burgy confirme que tout ce qui est transposé RERO, se trouve dans un serveur situé à Martigny et qu'une copie est également à Genève. Elle ajoute que seules les données du travail de quelques jours peuvent être perdues, car des copies de sauvegarde sont réalisées régulièrement.

Quant à la question de tout recenser, elle explique qu'au 19^{ème} siècle, lorsque le coût du recensement complet était trop élevé, les personnes travaillant à cette tâche avaient tout de même tenté de tout répertorier, mais parfois de manière sommaire. La BGE veut aujourd'hui faire mieux, et plus en détail.

Valorisation

Question : Lors de ce travail de rétroconversion, il se peut que certains documents de grande valeur patrimoniale soient retrouvés. Dans ce cas, seront-ils valorisés et comment ?

Réponse : M. Giroud informe que des documents parfois impressionnants sont retrouvés. Il explique qu'il y a déjà une mise en valeur lorsque ces trésors sont mis sur fichier informatique, car ainsi ils ressortent de l'anonymat, les chercheurs s'y intéressent, tout comme les professeurs et ensuite souvent les étudiants. Il y a une mise en valeur possible par des expositions, des publications et des conférences, entre autres.

Il revient sur le livre d'heures récemment acquis par la BGE, pour lequel une conférence de presse a été donnée et des articles ont été publiés.

M. Drahusak confirme que dans le processus Trans-BGE ce point est important. Tout le programme d'exposition sur les deux prochaines années est basé sur le patrimoine. Il est également possible d'envisager d'autres expositions à l'avenir.

Trou noir

Question : La rétroconversion peut-elle servir à découvrir des ouvrages dont la BGE ignorait qu'elle en était propriétaire ou dépositaire ? Peut-on évaluer le nombre d'ouvrages qui s'y trouvent ?

Réponse : M. Giroud indique que le « trou noir » est une caractéristique de toutes les grandes bibliothèques patrimoniales. Il précise qu'il y a une zone très bien répertoriée, connue et intégrée par le personnel des bibliothèques. Toutefois, dans une bibliothèque de 450 ans, il note qu'il y a eu beaucoup d'acquisitions, qui ont été répertoriées dans le catalogue mais qui ne sont plus conscientisées. Les générations ont passé, et leurs connaissances aussi, qui ne sont pas toujours communiquées aux générations suivantes. Il constate que 80 à 85% des collections ne sont pas conscientisées. Il ajoute que des découvertes d'ouvrages se font, mais sont rares.

Mme Burgy serait plus mesurée, compte tenu du fait qu'il arrive que toute une partie d'une bibliothèque soit oubliée. Au moment de faire les inventaires, par le passé, il a pu arriver que les personnes responsables de cette tâche se soient arrêtées en cours de travail, pour diverses raisons. Et c'est l'opération de rétroconversion puis de conscientisation qui va permettre de pallier ce manquement.

Enfer

Question : Les ouvrages déposés dans l'« Enfer », partie non ouverte au public, seront-ils rendus accessibles ultérieurement par la numérisation ?

Réponse : M. Giroud indique que l'« Enfer » de la bibliothèque est également appelé la réserve du directeur. Il ajoute que son contenu sera inventorié s'il ne l'a déjà été. Il note que l'histoire des mentalités, liée à cet « enfer », est très intéressante et mérite une étude approfondie.

Mme Burgy ajoute que les ouvrages qui figurent dans la réserve du directeur sont consultables en salle des manuscrits. Elle explique qu'aujourd'hui encore certains ouvrages ou documents y sont déposés mais surtout dans le but de les protéger du vol. Elle souscrit à la remarque de M. Giroud et trouve intéressant d'étudier, historiquement, quel était le contenu de cet « enfer », pour ainsi voir l'évolution des mentalités.

Discussion

Au vu de la séance extrêmement enrichissante et compte tenu du fait que les membres de la commission ont obtenu toutes les réponses à leurs interrogations de la part des auditionnés, les commissaires considèrent qu'il n'est pas nécessaire de procéder à des auditions complémentaires.

Une commissaire socialiste estime que ce projet mérite une réflexion très approfondie par les implications financières et autres à long terme qu'il renferme. Elle propose, afin de pouvoir en discuter avec son groupe au prochain caucus, de procéder à la prise de position et vote des groupes lors d'une séance ultérieure. Elle annonce, en tant que chargée du rapport, que son collègue et elle-même seront absents à la prochaine séance du 13 novembre et prie de les excuser.

Un représentant AGT est du même avis, car les deux commissaires titulaires sont absentes à cette séance.

Une commissaire libérale indique que la position de son groupe n'a pas changé, que les Libéraux ont toujours demandé d'avoir une vision globale et le rattrapage du retard dans ce travail de rétroconversion. Elle propose de prendre une décision prochainement.

Le commissaire PDC partage l'avis de la préopinante. Il ajoute que si certains commissaires ont besoin de se référer à leur groupe, le vote peut être reporté à une prochaine séance.

Le report du vote de cette PR-629 à une prochaine séance est accepté à l'unanimité des membres présents.

Séance du 13 novembre 2008

(Ndlr. Comme annoncé le 30 octobre, la chargée du rapport était absente lors de cette séance, ce qu'elle regrette. De ce fait, elle n'a pu se baser que sur les notes de séances qu'elle retranscrit ici stricto sensu.)

La Présidente rappelle l'audition, qui a eu lieu il y a deux semaines, à ce sujet et ouvre la discussion.

Discussion

Un représentant UDC rappelle qu'en 1930, lors de la création de la grande Genève, soit la loi de fusion, par le rattachement à la Cité des communes des Eaux-Vives, de Plainpalais et du Petit Saconnex, une nouvelle répartition des tâches entre le Canton et la Ville de Genève a été établie. Ainsi, la culture a été attribuée à la Ville de Genève, qui a donc une mission cantonale en la matière.

La BGE est un joyau de cette république et canton de Genève, raison pour laquelle l'UDC votera le crédit maximum, soit 10 mios, car il estime qu'il faut bien faire les choses ou ne pas les faire. Il note qu'un retard certain a été pris et qu'il faut aujourd'hui mettre les moyens à disposition de la BGE. Il espère, par ce vote, également donner un signe.

Une commissaire libérale indique que les libéraux sont satisfaits qu'il y ait enfin une proposition globale, qui vise à rattraper le retard et à faire le travail de mise en réseau de toutes les richesses et connaissances. Elle souhaite donner ainsi le signe d'une volonté de se mettre à jour et de se mettre en réseau avec les bibliothèques romandes.

Un commissaire PDC remarque que cela fait longtemps que la CARTS se penche sur les collections des bibliothèques et sur leur catalogage. Il lui semble difficile d'ajouter quelque chose à l'historique. Il estime que ces collections font partie du patrimoine, qui doit être entretenu et actualisé. Il pense, dès lors, qu'il faut aller de l'avant et voter les 10 mios.

Le représentant radical indique que les radicaux voteront également le crédit de 10 millions, car il s'agit du patrimoine de Genève, pour lequel il faut entreprendre quelque chose. Il remarque que ce projet est très discuté, mais que les commissaires ne savent finalement plus trop où en est le catalogage. La composition du Conseil municipal se modifiant tous les 4 ans, il est difficile de savoir où passe l'argent, les crédits votés. Il salue le fait qu'il ne soit pas procédé à l'engagement de nouveaux fonctionnaires pour réaliser cette tâche, mais qu'il soit fait appel à des forces existantes au sein de la Ville, ainsi qu'à des externes et à des personnes, engagées pour ce travail uniquement, et donc pour un temps défini. Il estime que, dans cette proposition, il manque des délais précis. Il croit que cette Commission doit en fixer un, afin de pouvoir demander des comptes mais il admet ne pas savoir comment procéder car il n'est pas possible d'inscrire cette référence dans une PR. Il note qu'il y a 5 annuités de prévues, ce qui laisse penser que le projet va se réaliser en 5 ou 6 ans. Il pense qu'il faut le formuler en plénière.

Une commissaire représentant les Verts annonce que son groupe se rallie à la troisième variante également. Il faut sauvegarder le patrimoine et l'emploi, même s'il s'agit d'engagements pour des durées précises et limitées. Elle croit qu'il faut rattraper le retard, afin que la Bibliothèque redevienne un fleuron de Genève.

Un autre commissaire UDC pense, comme le préopinant, qu'il est important de fixer un délai, mais reconnaît qu'il est difficile de procéder dans ce sens et ajoute que la CARTS n'en a pas la compétence. Il faudrait le formuler dans le texte (?) mais ne souhaite pas que cela implique des blocages.

Le représentant PDC note qu'il faut rendre la rapporteuse attentive à intégrer, dans son rapport, l'erratum qui a été envoyé aux commissaires. (*Ndlr : ce qui a été fait page 2*). Il ajoute que ces montants devraient également figurer dans le titre.

Une représentante Verte par rapport aux délais, constate qu'elle n'en retrouve pas mention dans les notes de séances alors qu'elle croit se souvenir que le sujet avait été abordé lors de l'audition. (*Ndlr. effectivement ce point a été évoqué et retransmis par les notes personnelles prises par la chargée du rapport- voir page 4*). Elle se souvient que les auditionnés avaient expliqué qu'il était compliqué de fixer des délais, car ces derniers dépendaient, en partie, du taux d'erreur qu'il y aurait dans le travail. Elle a retenu de l'audition qu'il y avait une excellente organisation au niveau de la planification, qui avait été faite, quelle que soit la variante votée. Enfin, elle croit, pour sa part, que les délais vont être tenus.

Le représentant AGT soulève un élément fort gênant, selon lui, à savoir qu'une partie du travail est confiée à une entreprise hongroise alors qu'elle pourrait être réalisée en Suisse, voire même à Genève. Il ajoute que cela gêne AGT. Par ailleurs, il indique que son groupe est défavorable au personal-stop. Il se réfère aux chiffres émis par le représentant radical, à savoir des salaires de 100'000 francs à 125'000 francs par année, par fonctionnaire, et indique que ces montants lui semblent élevés, pour des tâches de ce genre. Il est favorable à l'engagement de fonctionnaires ou en tout cas de personnel sur du long terme. Enfin, il indique que son groupe opte pour la deuxième variante, à 6'200'000 francs.

La représentante (remplaçante) socialiste informe que, comme cela avait été indiqué, la rapporteuse de cet objet est absente, qu'elle s'est excusée et qu'elle aurait souhaité que le vote se fasse à une séance ultérieure. Elle remarque que, lors de la dernière séance, il a été décidé de reporter le vote, afin que les différents commissaires puissent procéder à une discussion avec leur groupe. Elle explique que son groupe n'a pas pu traiter le sujet vu qu'il se réunit la semaine suivante. En tout état de cause, et en l'état des discussions la variante, qui semble obtenir le plus de faveur, serait la deuxième option à 6'200'000 francs. En rapport aux propos du préopinant AGT elle annonce que son groupe est défavorable au personal-stop et à l'externalisation, mais reconnaît toutefois que le travail requiert un savoir-faire qui n'existe pas à Genève, d'où l'appel à cette entreprise basée en Hongrie. Elle conclut que sa collègue et elle-même s'abstiendront ce soir.

Le représentant radical indique que les Radicaux regrettent que deux des principaux bénéficiaires des prestations de la BGE, soit l'Université et l'Etat, n'aient pas été approchés par la Ville, afin d'obtenir une aide financière pour ce projet. Il trouve dommage que ce soit toujours la Ville qui passe à la caisse, spécialement au regard du budget de l'Université.

Un commissaire libéral tient à rappeler ce qui a été dit lors de la dernière séance : il s'agit d'un enjeu important, un type d'opération dont la question de la réalisation ne se pose qu'une fois par génération. Il estime qu'il est de la responsabilité de cette législature et de ce Conseil municipal de faire face à ce défi. Il ajoute que ce catalogage extensif permet de redécouvrir du patrimoine, ce qui rehausse ledit patrimoine de la Ville.

Concernant les délais, il estime qu'il faut aussi voir comment le Conseil municipal peut être tenu au courant, notamment par des comptes-rendus réguliers, de l'avancement des travaux. Il suggère que cette Commission dépose une motion, qui soit liée au rapport sur ce crédit, qui demanderait qu'un planning soit fixé sur les 6 ou 7 ans à venir et qui prévoirait que le Conseil municipal reçoive un rapport annuel relatif à l'avancement des travaux.

Il note encore qu'il lui semble qu'à l'issue du prochain budget, il y aura environ 60 agents municipaux qui n'auront plus de rôle. A titre de boutade ou de remarque, il se demande si, moyennant une certaine formation, il ne serait pas possible d'utiliser ces personnes pour ces travaux de catalogage.

Une commissaire Verte, concernant un retour régulier sur l'avancement des travaux, rappelle que M. Drahusak avait dit que cela s'observerait au niveau des comptes. Elle suggère de faire une recommandation, signifiant que la Commission souhaiterait être informée régulièrement. Elle ajoute que les délais permettraient de mesurer l'avancement des travaux. Il lui semble qu'une demande, sous forme de recommandation, devrait suffire.

Un représentant PDC adhère à cette dernière proposition. Il note que le catalogage est une nécessité pour la BGE et le personnel qui y travaille. Il relève une certaine concurrence entre les différentes bibliothèques, remarque que Lausanne a pris de l'avance, et pense que Genève doit maintenant actualiser son catalogue. Il est dès lors favorable à cette recommandation. Il s'étonne de l'abstention des Socialistes puisque le report du vote, lors de la dernière séance, a justement été demandé par ceux-ci, pour qu'ils puissent en référer à leur groupe. Il trouve qu'il faut maintenant avancer et dit regretter que les Socialistes s'abstiennent ce soir, alors que la Commission leur a laissé du temps pour en traiter avec leur groupe.

La représentante socialiste répète que les Socialistes ont demandé à ce que ce soit discuté en caucus, ce qui n'a pas été fait en raison du calendrier. Elle indique qu'en se basant sur les notes de séances, l'option 2 aurait leurs faveurs, mais préfère s'abstenir. Elle ajoute que cette abstention ne doit pas être vue comme une opposition.

Votes

Il est procédé au vote de la proposition, article par article.

Article 1.

Les commissaires se prononcent en faveur des différentes variantes de la façon suivante :

Variante 1, à 4 800 000 francs : --

Variante 2, à 6 200 000 francs : 2 (2AGT)

Variante 3, à 10 000 000 francs : 10 (3V, 2PDC, 1R, 2L, 2UDC)

Abstentions : 2 (2S)

L'article 2 avec un montant de 10'000'000 francs est accepté par:10 oui (3V, 2PDC, 1R, 2L, 2UDC) et 4 abstentions (2AGT, 2S)

L'article 3 est accepté par :12 oui (2S, 3V, 2PDC, 1R, 2L, 2UDC) et 2 abstentions (2AGT)

La PR-629, dans son ensemble, est acceptée par:10 oui (3V, 2PDC, 1R, 2L, 2UDC) et 4 abstentions (2AGT, 2S)

Le représentant PDC propose la recommandation suivante:

« La CARTS demande à être informée annuellement de l'avancement des travaux ».

Le représentant libéral souhaite compléter cette proposition, qui aurait ainsi la teneur suivante:

« La CARTS demande à ce qu'un délai soit fixé et à ce qu'elle soit informée annuellement de l'avancement des travaux ».

Cette dernière recommandation est refusée par 4 oui (1R, 1L, 2UDC), 9 non (2AGT, 2S, 3V, 2PDC) et 1 abstention (1L)

La recommandation suivante est acceptée, à l'unanimité des 14 membres présents:

« La CARTS demande à être informée annuellement de l'avancement des travaux »

PROJET D'ARRÊTE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 10 000 000 de francs destiné à la finalisation du catalogage rétrospectif des collections des bibliothèques scientifiques de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 10 000 000 de francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2017.

Annexe: tableaux des variantes